



Nous vivons en couple. Quelles sont les différentes manières de vivre en couple ?

1 Le concubinage ou la *vie maritale*



Nous vivons ensemble depuis 3 ans.

Pour être concubin, nous n'avons pas de document à remplir à la mairie.

Nous n'avons pas d'obligation l'un envers l'autre.

Nous pouvons faire un **certificat de concubinage***.

*Un certificat de concubinage est un document à remplir à la mairie. Il prouve que nous vivons en concubinage.

Nous sommes célibataires et concubins.

Nous pouvons nous séparer quand nous le souhaitons.



2 Le PACS



Le PACS veut dire **PA**cte **C**ivil de **S**olidarité.

Nous vivons ensemble dans le même logement.

Nous nous engageons encore plus dans notre union.

Pour pouvoir se pacser, nous déposons un dossier à la mairie ou chez le notaire.

Nous remplissons et signons tous les deux un **contrat***.

*Ce contrat qui s'appelle une convention est un accord entre les 2 personnes.

Nous choisissons :

- L'argent que nous allons donner à l'autre en cas de besoin
- Le régime des biens pour tout ce que nous allons acheter ensemble

Nous sommes célibataires et partenaires.

Nous pouvons arrêter ce contrat.

- **Si nous sommes d'accord**

Nous allons à la mairie ou chez le notaire déposer un dossier.

- **Si nous ne sommes pas d'accord.**

Le partenaire qui veut arrêter le contrat va voir un huissier.*

*Un huissier fait respecter les décisions de justice.





3 Le mariage

Le mariage est un contrat signé entre 2 personnes.

Ce contrat s'appelle *l'acte de mariage*.

Pour pouvoir se marier, nous déposons un dossier à la mairie plusieurs mois avant la cérémonie de mariage.

Les mariés doivent se respecter, être fidèle, s'aider l'un et l'autre...

Nous devons choisir le régime des biens pour tout ce que nous allons acheter ensemble pendant le mariage.

Dans le mariage, nous ne sommes plus célibataires.

Nous sommes époux.

Nous pouvons divorcer pour mettre fin à notre mariage.

Il y a 2 cas possibles :

- **Si nous sommes d'accord pour divorcer.**

Nous trouvons un accord avec l'aide d'un avocat. Nous remplissons un contrat.

Après avoir signé le contrat le délai de réflexion est de 2 semaines.

L'avocat envoie l'accord au notaire pour enregistrement.

Le divorce est définitif.

- **Si nous ne sommes pas d'accord pour divorcer.**

Nous devons prendre un avocat.

Dans ce cas, c'est la justice qui prend les décisions.